

PESTE DES PETITS RUMINANTS (PPR) :

fiche réflexe pour les éleveurs ovins et caprins

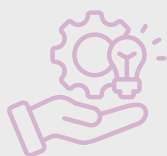
7 mai 2026

Un risque d'introduction pour la France

Maladie virale hautement contagieuse des chèvres et des moutons

- Cas en Europe du Sud en 2024 : Grèce, Hongrie, Albanie, Kosovo, Roumanie et Bulgarie. Nouveaux pays atteints depuis fin 2025 : Croatie et Albanie.
- Forte probabilité que la maladie soit présente dans d'autres régions de l'Europe du Sud-Est et qu'elle ne soit pas encore détectée.
- Risque principal d'introduction : **mouvements d'animaux (avec ou sans symptômes)** depuis des **zones infectées**.

Transmission par contact direct entre animaux via les sécrétions respiratoires. Autres sources possibles de virus : **moyens de transports eux-mêmes (mêmes vides), matériel, vêtements, personnes ou encore matières contaminés.**



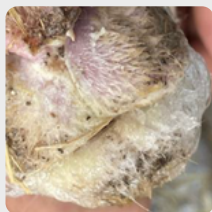
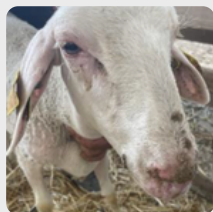
Comment se manifeste la maladie ?

- Période d'incubation : quelques jours à une semaine ;
- Signes cliniques :
 - Fièvre élevée (jusqu'à 42 °C) ;
 - **Fatigue et baisse d'appétit** ;
 - Conjonctivite/**larmolement, nez qui coule**, lésions buccales ;
 - Diarrhée profuse, troubles respiratoires ;
 - Baisse de production et avortements possibles ;
 - Mort soudaine.

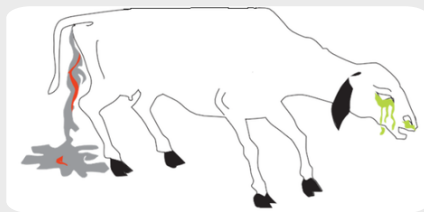
Des formes subcliniques voire inapparentes, existent. C'est d'ailleurs, cette forme subclinique qui semble circuler dans certaines régions d'Europe.

Le virus affaiblit les défenses immunitaires ce qui favorise l'apparition d'autres maladies, notamment bactériennes, qui peuvent masquer la PPR. Ainsi des maladies inhabituelles, plus fréquentes que d'habitude ou qui ne guérissent pas malgré des soins constituent également des signes d'alerte.

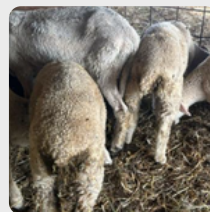
Elle n'est pas transmissible à l'Homme mais ce dernier peut la propager.



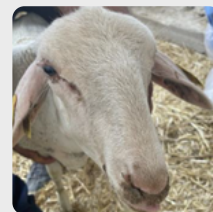
Larmolement et jetage séromuqueux
(©Institute of Veterinary Research, Grèce)



État clinique d'un animal infecté (avec symptômes) de PPR (©FAO)



Animal avec diarrhée, abattu
(©Institute of Veterinary Research, Grèce)



Ovin avec croûtes sur les naseaux (©Institute of Veterinary Research, Grèce)

PESTE DES PETITS RUMINANTS (PPR) :

fiche réflexe pour les éleveurs ovins et caprins

7 mai 2026



Comment la repérer et que faire en cas de suspicion ?

- **Surveiller quotidiennement** l'état de santé des animaux ;
- Au moindre doute, **alerter immédiatement** leur vétérinaire sanitaire.

La détection rapide de la maladie permet de limiter son impact et de protéger les autres élevages ainsi que la filière dans son ensemble.

Comment s'en prémunir au niveau de l'élevage ?

Les différentes mesures rigoureuses de biosécurité doivent être appliquées, telles que :

- **Lors d'achat**
 - Introduire des animaux issus de **zones non à risque** ;
 - Limiter le nombre d'élevages fournisseurs ;
 - Réaliser une mise en quarantaine stricte des animaux nouvellement introduits ;
 - Privilégier des transports directs depuis l'élevage vendeur ;
 - Assurer un nettoyage et une désinfection systématique des moyens de transports.
- **Au quotidien**
 - Éviter les contacts avec les autres troupeaux ;
 - S'assurer que TOUS les intervenants et/ou visiteurs de l'élevage respectent les mesures d'hygiène que vous avez définies (nettoyage/désinfection des mains (ou gants à usage unique), des bottes et de leur matériel...)
 - Tout matériel commun doit faire l'objet d'un nettoyage et d'une désinfection systématique.
- **Transports d'animaux et lieux de rassemblements** : appliquer des mesures de biosécurité.

Pour en savoir plus [cliquer ici](#)



Ressources :

VSI (Plateforme ESA)

guide des épizooties du ministère de l'Agriculture